



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES
N° 2026/38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

ACTE COMMUNICABLE

SEANCE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 11 juin 2026

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 11	M. CARPENTIER, Mme GUIONNET, M. GARNONE, M. JOURDAN, Mme VERGELY, Mme GUARINO Mme BISSON-GUENOUN, Mme DAUBOL, M. SEGUIN, M. THIRION
Présent(s) : 10	
Pouvoir(s) : 01	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Mme BELGACEM à Mme DAUBOL
Absent(s) : 00	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :
Délibération comportant 3 pages	Le ou les membre(s) absent(s) : /

Secrétaires de Séance :

Mme DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

n 6 JUIL 2026

ID : 013-261300693-20260623-2026_38DEL-DE

OBJET : FETE DES CENTENAIRES 2026 :**ORGANISATION ET PRISE EN CHARGE PAR LE CCAS DE CARRY-LE-ROUET****RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS**

Le Président du CCAS propose aux administrateurs du CCAS de renouveler pour la fin d'année 2026 « La Fête des Centenaires ».

Comme les années précédentes cette manifestation a pour objectif d'offrir un moment convivial et privilégié aux centenaires domiciliés sur la commune ainsi qu'à leurs accompagnants en leur offrant un goûter et un spectacle. Elle aurait lieu courant décembre 2026 dans une salle municipale lors du Goûter de fin d'année des aînés. Les centenaires connus du CCAS et dans l'incapacité de se déplacer auraient la visite d'une délégation du CCAS.

Lors du bulletin trimestriel pour la période d'octobre-novembre-décembre 2026, le CCAS inviterait les familles ayant un ascendant domicilié sur la commune et né avant le 31 décembre 1926 à se manifester au CCAS avant le 15 novembre 2026.

Le montant prévisionnel des dépenses pour la réalisation de cette manifestation en 2026 s'élèverait aux environs de 200 € (deux cents euros). Le budget dépendrait du chapitre 011. Ce montant prévisionnel peut être variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants (séniors et accompagnants) à cette manifestation.

Afin d'offrir à notre Centre Communal d'Action Sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires, il est proposé au conseil d'administration de donner une délégation de pouvoirs à son Président, à la Vice-Présidente du CCAS ainsi qu'au Vice-Président délégué du CCAS, en cas d'empêchement ou d'absence, pour procéder aux commandes nécessaires pour la réalisation de la « Fête des centenaires 2026 » ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

Où l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE :**ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** d'associer la Fête des centenaires 2026 au « Goûter de fin d'année des Aînés (Noël) 2026 »

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** l'organisation et la prise en charge de la « Fête des Centenaires 2026 » par le CCAS de Carry-le-Rouet au bénéfice des centenaires domiciliés sur la commune de Carry-le-Rouet ainsi qu'à leurs accompagnants

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

.../...

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

06 JUL. 2026

ID : 013-261300693-20260623-2026_38DEL-DE

Afin d'offrir à notre Centre Communal d'Action Sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires,

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **DONNE** délégation au Président du CCAS et en cas d'empêchement du Président à la Vice-Présidente ou au Vice-Président délégué du CCAS, en cas d'empêchement ou d'absence, pour procéder à la signature des devis et des commandes nécessaires pour la réalisation de la « Fête des centenaires 2026 » ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** que la dépense prévisionnelle annoncée de 200 € (deux cents euros) soit variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants à cette manifestation pour l'exercice 2026.

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** que les dépenses s'inscrivent au budget du CCAS - Exercice 2026 – Chapitre 011.

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres

Le : 06 JUL. 2026
Et publication ou notification
Le :



POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 23 juin 2026

Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet